

Information sur les programmes d'autorisation préalable, de pharmacies désignées et de gestion des dossiers médicaux

La présente feuille de renseignements vise à fournir de l'information sur le processus d'évaluation et de gestion de votre demande de règlement aux termes du programme d'autorisation préalable, et, le cas échéant, des programmes de pharmacie désignée et de gestion des dossiers médicaux. Nos programmes visent à favoriser une participation active de votre part à votre traitement dans l'optique d'obtenir des résultats positifs sur le plan de la santé. C'est pourquoi il est important que vous sachiez à quoi vous attendre tout au long du processus afin que vous puissiez continuer à vous concentrer sur votre santé.

Autorisation préalable

Certains médicaments sur ordonnance doivent faire l'objet d'un processus d'évaluation et de gestion plus rigoureux afin d'assurer qu'ils représentent bien un mode de traitement raisonnable. Aux termes du programme d'autorisation préalable, vous devez faire approuver, par la Great-West, le remboursement de certains médicaments sur ordonnance.

Pour bien évaluer votre demande de règlement, nous avons besoin que vous et votre médecin nous fournissiez des renseignements supplémentaires afin de déterminer :

- s'il existe d'autres médicaments indiqués dans le traitement de votre affection que vous devriez essayer d'abord;
- s'il existe des médicaments moins chers qui représentent un traitement raisonnable pour votre affection; et
- si le médicament sur ordonnance est couvert aux termes d'autres programmes.

Si le remboursement est approuvé, la date d'effet de la protection correspondra à la date à laquelle la Great-West l'a acceptée. Les demandes faites pour couvrir le médicament avant la date d'approbation seront prises en considération uniquement sur une base d'exception.

Pharmacie désignée

Certains régimes collectifs de la Great-West peuvent exiger que l'on se procure le médicament nécessitant une autorisation préalable auprès d'une pharmacie désignée par la Great-West. Si c'est le cas de votre régime collectif, vous pouvez choisir cette pharmacie parmi les pharmacies désignées situées dans votre région. Si votre demande de règlement relative au médicament est approuvée, un gestionnaire de dossiers médicaux communiquera avec votre médecin pour lui fournir plus d'information à ce sujet et, le cas échéant, le formulaire de transmission d'ordonnance à la pharmacie afin qu'il puisse acheminer l'ordonnance à la pharmacie désignée que vous aurez choisie. En remplissant le présent formulaire, vous autorisez la Great-West, le cas échéant, à informer votre médecin de votre choix de pharmacie désignée.

À noter : Le programme de pharmacies désignées ne s'applique pas là où la loi l'interdit.

Gestion des dossiers médicaux

Si le programme de gestion des dossiers médicaux s'applique aux termes de votre régime collectif, votre demande de règlement peut être assignée à un gestionnaire de dossiers médicaux lors du processus d'autorisation préalable, et vous serez tenu de participer au programme.

Le gestionnaire de dossiers médicaux fournit de l'aide et un soutien précieux en travaillant en étroite collaboration avec vous et votre médecin tout au long de votre plan de traitement. Cette assistance peut consister :

- à collaborer avec vous et avec votre médecin en vue de comprendre les différentes options thérapeutiques médicamenteuses;
- à vous aider à connaître les programmes de soutien disponibles (comme les programmes d'aide aux patients) ainsi que les prestations ou programmes auxquels vous pourriez être admissible aux termes de votre régime collectif actuel, et à y accéder; et
- à assurer une communication et un suivi périodiques tout au long d'une période de protection approuvée afin d'aider à évaluer le traitement médicamenteux prescrit.

Nous sommes heureux de continuer à travailler en collaboration avec vous et votre médecin.